



LA FRAUDE AUX PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

Évaluer, prévenir, réprimer

2 décembre 2019

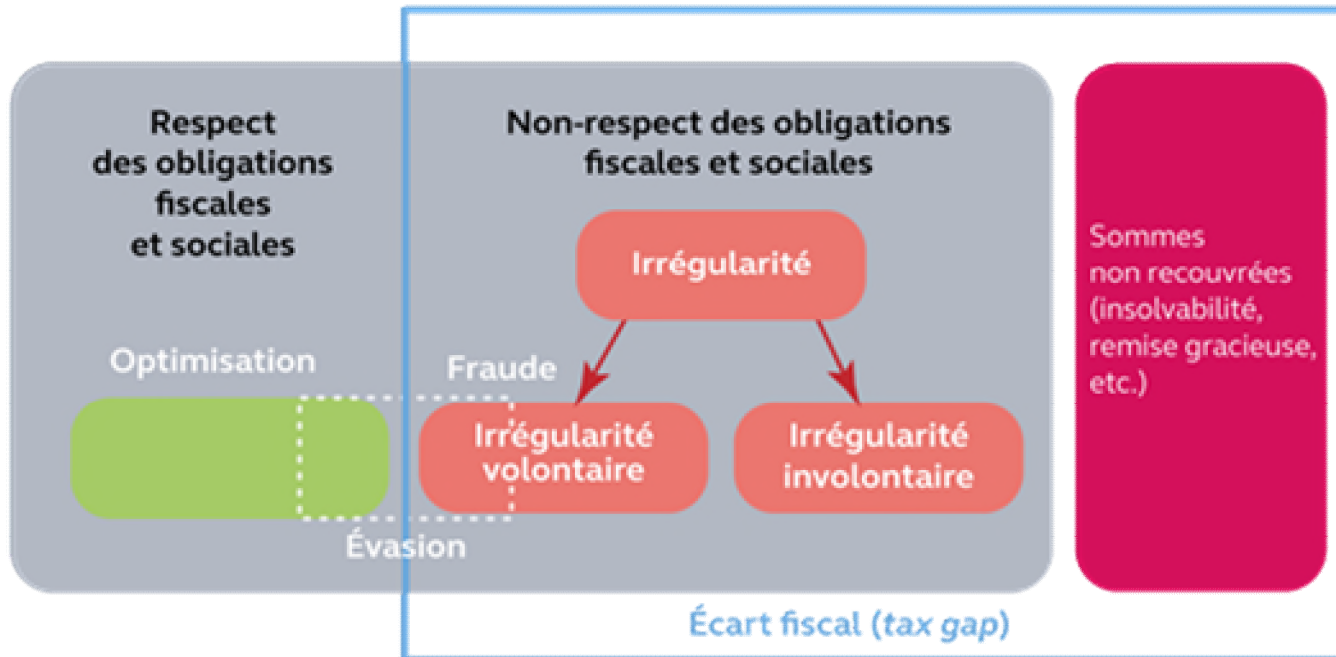


COMPOSITION DU GROUPE D'EXPERTS

- **Stéphane Austry**, avocat - cabinet CMS Francis Lefebvre
- **François Bourguignon**, professeur émérite à l'École d'économie de Paris
- **Vincent Drezet**, ancien président du syndicat Solidaires finances
- **Marc-André Feffer**, président de Transparency international
- **Eliane Houlette**, procureur de la République financier - Parquet national financier
- **Marie-Christine Lepetit**, cheffe de service à l'inspection générale des finances
- **Dominique Libault**, président du Haut conseil du financement de la Sécurité sociale
- **Philippe Martin**, président de section au Conseil d'État
- **Valère Moutarlier**, directeur à la direction générale Taxud - Commission européenne
- **Pascal Saint-Amans**, directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE
- **Alexis Spire**, sociologue, directeur de recherche à l'EHESS
- **Jean-Luc Tavernier**, directeur général de l'Insee
- **Xavier Timbeau**, directeur à l'OFCE



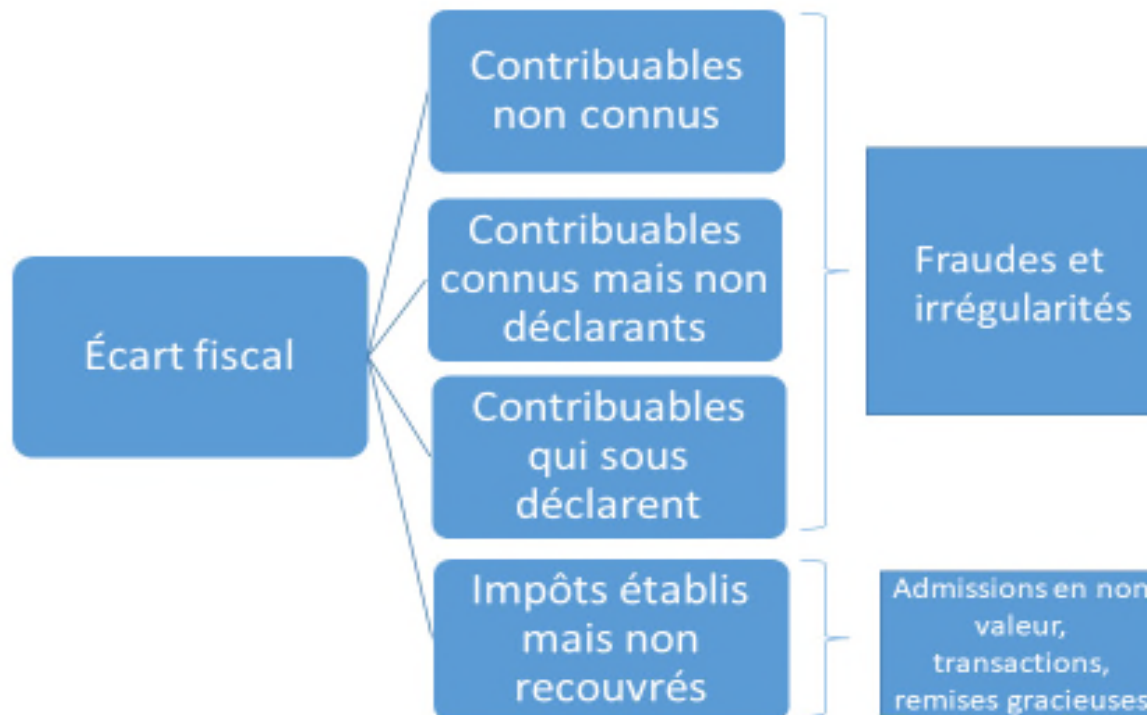
LA FRAUDE : UN PÉRIMÈTRE INCERTAIN



Source : Cour des comptes



DÉFINITION DE L'ÉCART FISCAL (*TAX GAP*)

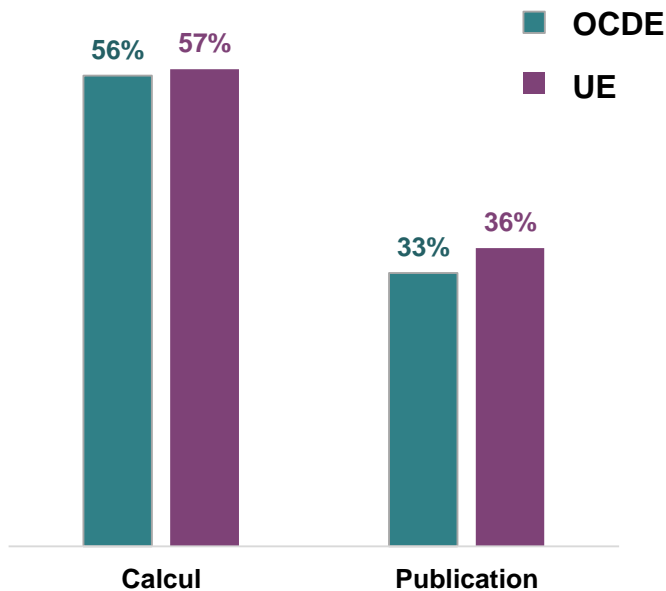


Source : Cour des comptes

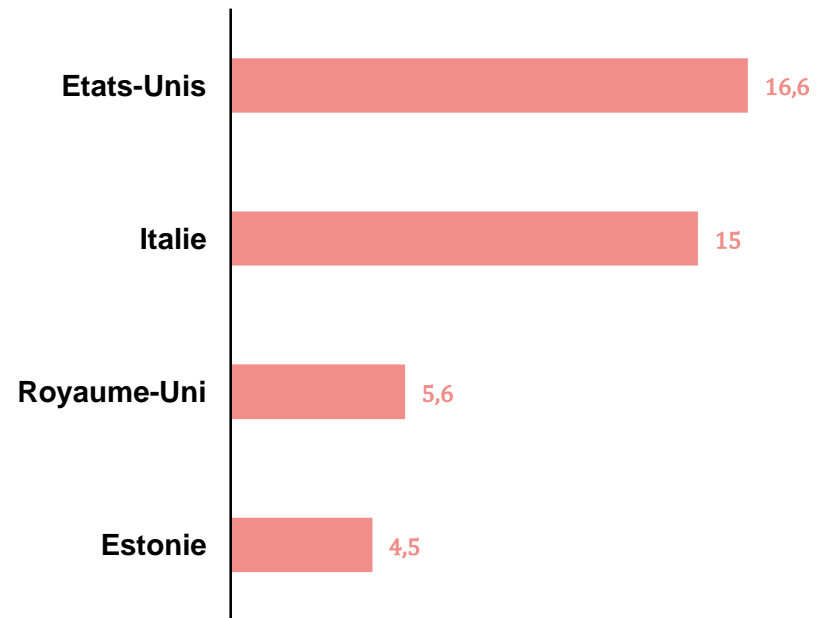


UNE ÉVALUATION RÉPANDUE MAIS VARIABLE DE L'ÉCART FISCAL

Part des États qui calculent et publient des estimations du *tax gap* pour au moins un impôt



Estimation de l'écart fiscal (en % des prélèvements obligatoires)

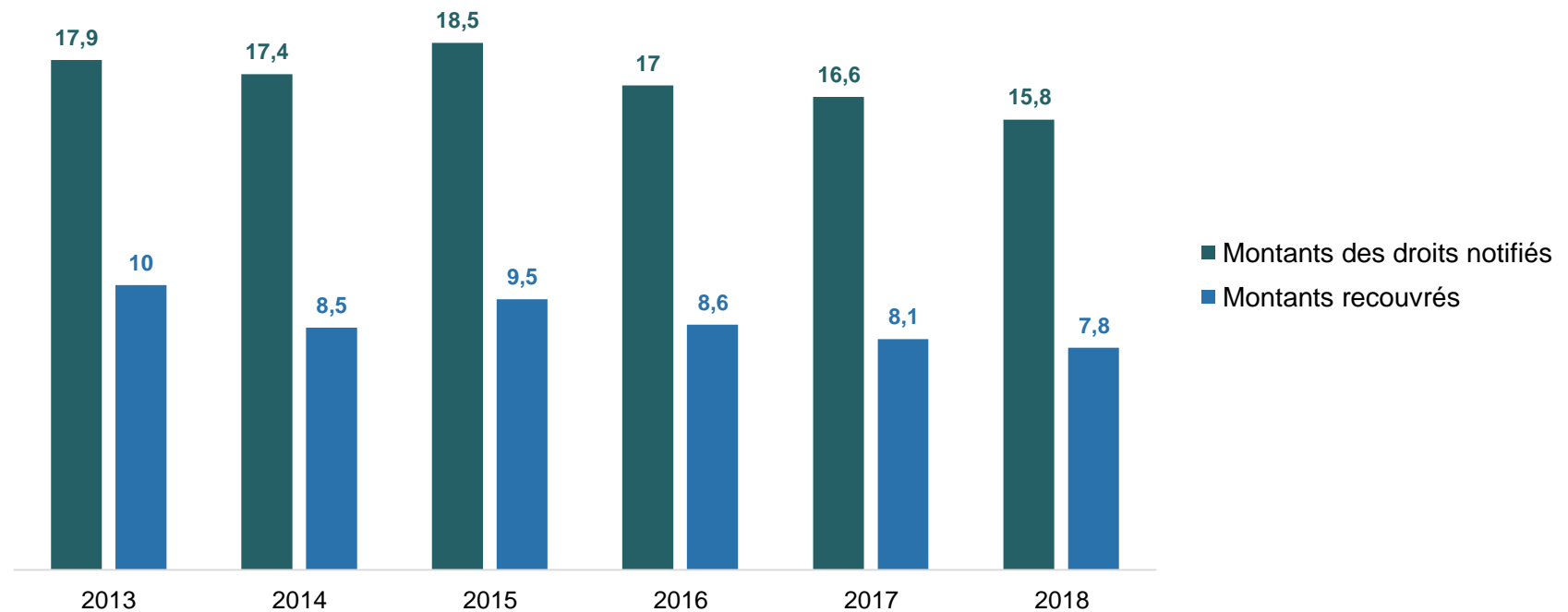


Source : Cour des comptes



UNE BAISSÉ DES RÉSULTATS DU CONTRÔLE FISCAL

**Montants des droits notifiés et recouverts au titre du contrôle fiscal
(en Md€, hors service de traitement des déclarations rectificatives STDR)**



Source : Cour des comptes d'après DGFIP